

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
5 octobre 2023**

Présidence : M. Ludovic Longchamp

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 667/23 relatif à l'étude de l'état des bâtiments communaux, ouï les rapports de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à réaliser l'étude de l'état des bâtiments communaux telle que décrite dans le préavis n° 667/23.
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 300'000.- TTC, le compte n° 9143.29 est ouvert au bilan à cet effet ; les dépenses d'investissement seront imputées au compte d'investissement n° 300.503.2.
- Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante.
- Article quatre : d'amortir cet investissement par le compte n° 300.331, sur une durée maximale de 10 ans, la première fois au budget 2024.

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2023.

Le Président :



Ludovic Longchamp



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich